

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert -BAUM Eric-GRECO Valérie-COLLET Mickaël-FRANCOIS Stéphane- Mr LHUILLIER Jean-Eric- Mr COLLET Florian -SALGUEIRO Victor

Excusés : Mr THIRY William et Mr CASTAGNOZZI Franco (procuration à Mme BRETON Clara)

Absents : Mr LEONARD Jean-Luc-MANDRA Johnny

Conseillers en exercice : 15

date convocation : 21/01/2021

Conseillers présents : 11

date affichage : 02/02/2021

Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : COLLET Florian

Affaire n°1 du 29/01/2021

Réfection de la voirie avenue Général Leclerc

Madame le Maire informe l'assemblée du projet de réfection de la voirie avenue du Général Leclerc du n°57 au n°64 et présente les devis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (11 voix pour et 1 abstention)

Monsieur BAUM Eric quitte la salle et ne prend part au vote

-décide de faire réaliser les travaux de réfection de la voirie avenue du Général Leclerc du n°57 au n°64

-accepte le devis estimatif établi par l'entreprise BAUM TP pour un montant total de 66 034.60 euros HT soit 79 241.52 euros TTC

-sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, le travaux seront entièrement autofinancés par la commune et la DETR .

-s'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget communal et à maintenir en bon état d'entretien les aménagements subventionnés.

-s'engage à informer les services préfectoraux de toute modification qui pourrait intervenir dans la réalisation du projet.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 01/02/2021

Madame le Maire, Clara BRETON




REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert -BAUM Eric-GRECO Valérie-COLLET Mickaël-FRANCOIS Stéphane- Mr LHUILLIER Jean-Eric- Mr COLLET Florian -SALGUEIRO Victor

Excusés : Mr THIRY William et Mr CASTAGNOZZI Franco (procuration à Mme BRETON Clara)

Absents : Mr LEONARD Jean-Luc-MANDRA Johnny

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 11
Nombre de votants : 13

date convocation : 21/01/2021
date affichage : 02/02/2021

Secrétaire de séance : COLLET Florian

Affaire n°2 du 29/01/2021

Location logement communal

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

-Décide de louer le logement F3 situé 5, rue du Canal pour une durée de 6 ans.

-Fixe le montant mensuel du loyer à la somme de 400 euros

-autorise Madame le Maire à rechercher un locataire et à signer tous les documents relatif à cette affaire (bail, état des lieux.....)

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 01/02/2021

Madame le Maire, Clara BRETON :


